

CR réunion COPIL "Feuille de route régionale en faveur des pollinisateurs sauvages"

Mardi 6 septembre 2022

9h-11h en visio

Participants :

| | |
|--|--|
| BAJOLET Amélie (Bee Friendly) | GUYON Gaëlle |
| BARTHELEMY Véronique (DREAL NA) | Jos Salomé (CPIE Val de Gartempe) |
| BAYAN Tarek (OPIE) | KLIMCZAK Emeline (OPIE) |
| BAUVINEAU Simon (SEPANLOG / RNN étang de la Mazière) | LUISI Alice - Interbio NA |
| BROCHARD Christelle (Région NA) | HUGUENIN Antoine (PNR Millevaches) |
| CHABROL Laurent (CPIE Corrèze) | LAMOTTE Laura (URCPIE NA / CPIE Pays Creusois) |
| CHAMMARD Emilie (CBN Massif central) | LORIENT Emilie (PNR Marais Poitevin) |
| CHEVALIER Bertrand (DREAL NA) | Nunez Mélanie (ARB NA) |
| CLARISSE Lauranne (URCPIE NA / CPIE Pays Creusois) | PEDEHONTAA-HIAA Miren (ADANA) |
| DE FLORES Mathieu (OPIE) | PEDRON Tifenn (OPIE) |
| DELERUE Amélie (PNR Médoc) | PELTRET Léa (MASA) |
| DESPEAUX Manon (PNR Périgord-Limousin) | PERRET Michel (MTECT) |
| FERLAUX Cathy (MTECT) | ROBISSON Patrice (INSPE Bordeaux) |
| GABET Emilie (CPIE Corrèze) | ROUDET Victorien (CEN NA) |
| GODIN Marie-Agnès (DRAAF NA) | SOURDEAU Cédric (MASA/ DGAL) |
| GOURVIL Pierre-Yves (CEN NA) | TAVERNIER Anaëlle (URCPIE NA / CPIE Pays Creusois) |
| GUILPART Claire (CPIE Médoc) | THIBON Eva (PNR Périgord-Limousin) |
| | VASSEL Stéphane (URCPIE NA / CPIE Pays Creusois) |

Sigles utilisés :

| | |
|---|---|
| ADANA : Association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine | MASA : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire |
| ARB : Agence régionale de la biodiversité | MTECT : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires |
| CBN : Conservatoire botanique national | NA : Nouvelle-Aquitaine |
| CEN : Conservatoire d'espaces naturels | OFB : Office Français de la Biodiversité |
| COPIL : Comité de pilotage | OPIE : Office pour les insectes et leur environnement |
| CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement | PNA : Plan national d'actions |
| CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel | PNR : Parc naturel régional |
| DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt | RNN : Réserve naturelle nationale |
| DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement | RNR : Réserve naturelle régionale |
| INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation | UICN : Union internationale pour la conservation de la nature |
| | URCPIE : Union régionale des CPIE |

Ordre du jour :

9h : Rappel sur l'état d'avancement de la feuille de route - *Stéphane VASSEL (URCPIE NA / CPIE Pays Creusois)*

9h15 : Contexte national et Régional

- Le Plan National en faveur des Pollinisateurs et de la pollinisation - *Michel PERRET (MTECT), Léa PELTRET et Cédric SOURDEAU (MASA), Tifenn PEDRON (OPIE)*
- Les perspectives en Région Nouvelle-Aquitaine - *Bertrand CHEVALIER (DREAL NA), Marie-Agnès GODIN (DRAAF NA)*

- Échanges

10h : Retour sur l'enquête sur les actions menées en Nouvelle-Aquitaine - *Stéphane VASSEL (URCPIE NA / CPIE Pays Creusois)*

10h15 : Zoom sur un projet régional : Life Wild Bees - *Eva THIBON (PNR Périgord-Limousin)*

10h45 : Échanges et clôture

11h : Fin de la visio

Compte-rendu des présentations et des échanges :

⇒ **Rappel sur l'état d'avancement de la feuille de route**

La DREAL a confié à l'Union Régionale des CPIE de Nouvelle-Aquitaine (et par délégation le CPIE des Pays Creusois), l'élaboration de la feuille de route régionale en faveur des insectes pollinisateurs sauvages depuis 2019. Il s'agissait initialement de décliner à l'échelle régionale le PNA "France terre de pollinisateurs", porté par le MTECT. Des adaptations ont été nécessaires à partir de novembre 2021, date à laquelle est paru le Plan National en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation, qui intègre également les dimensions apicoles, agricoles et sylvicoles.

Un COPIL stratégique composé de représentants de la DREAL, de la DRAAF, du Conseil Régional, de l'Agence Régionale de la Biodiversité et des CPIE des Pays Creusois et de la Corrèze a assuré le pilotage de la démarche. Des groupes de travail se sont réunis entre 2020 et 2021 pour élaborer des fiches-action qui constituent la feuille de route régionale en faveur des pollinisateurs sauvages (envoyée à tous les participants).

La feuille de route a été amendée par un COPIL restreint en mars 2020 puis présentée et validée en CSRPN le 17 mai 2022 avec quelques propositions d'ajustements. Ces améliorations "à la marge" ont été réalisées sous l'égide de la DREAL, de la DRAAF et du Conseil Régional.

Le document final est téléchargeable sur le site de la DREAL : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/les-pollinisateurs-et-la-pollinisation-a14325.html>

⇒ **Contexte national : le plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026- MASA et MTECT- parution le 21 novembre 2021**

Ce plan national¹ se décline en 6 axes thématiques majeurs :

- ✓ Amélioration des connaissances scientifiques ;
- ✓ Leviers économiques et d'accompagnements des agriculteurs, apiculteurs et forestiers ;
- ✓ Accompagnement des autres secteurs d'activités (aménagements urbains, infrastructures linéaires, sites industriels, sites à grande emprise foncière, aires protégées) ;
- ✓ Préservation du bon état de santé des abeilles et autres pollinisateurs ;
- ✓ Réglementation pour la protection des pollinisateurs lors de l'autorisation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- ✓ Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs.

Gouvernance du plan :

Co-pilotage MTECT/MASA à l'échelon central et dans les territoires (DREAL / DRAAF)

- ✓ Plan global qui cible les pollinisateurs sauvages et abeilles domestiques, mobilise le plus grand nombre et favorise les synergies entre les acteurs ;
- ✓ Implication des services de l'État et de ses établissements publics ;
- ✓ Repose sur un Comité national de suivi (COSUI : 2 réunions ont déjà eu lieu en 2022 ; une animation est réalisée au sein de chaque axe ; des comités / conseils sont créés au sein de chaque axe si nécessaire (comité de recensement CODER de l'axe 6 dans lequel participe l'ADANA-CA ; Conseil scientifique du plan pour l'axe 1) ;
- ✓ Pilotage par axe et animation nationale en lien avec les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des actions ;
- ✓ Animation régionale par DRAAF / DREAL à déployer aux fins d'une territorialisation du plan et d'un renforcement des actions sur le terrain, en lien avec l'ensemble des acteurs territoriaux et les différents outils (lettre aux préfets de région adressée prochainement).

¹ Document téléchargeable : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.11.21_Plan_pollinisateurs.pdf

Questions/réponses :

- **Le plan national devra prendre également en compte le contexte européen, marqué en particulier par le prochain règlement relatif à la restauration de la nature** (article 8 dédié aux insectes pollinisateurs) à portée contraignante (à l'état de projet à l'heure actuelle).
- **La séquence Eviter/Réduire/Compenser devra prendre en compte les pollinisateurs et leurs milieux.** L'objectif est de donner des moyens aux préfets et aux collectivités pour agir, tout particulièrement dans le cadre d'extension des zones urbaines (évaluation environnementale dans le cadre des documents d'urbanisme) ; l'application de la séquence ERC aux pollinisateurs concerne plus généralement l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire (sites industriels, infrastructures linéaires, sites à grande emprise foncière, etc.).
- **L'accessibilité aux financements à l'échelon national dans le domaine de la recherche peut être possible pour les structures locales en partenariat avec des organismes de recherche** (à noter en particulier la mobilisation du programme Ecophyto pour soutenir des projets favorables aux pollinisateurs par une rédaction de l'utilisation des produits phytosanitaires).
- **Les organismes de recherche se doivent de transmettre leurs données naturalistes auprès du SINP** et dans le cadre des activités de PATRINAT. Si des lacunes sont identifiées, il est nécessaire de se rapprocher du MNHN.
- **Concernant le frelon asiatique, la réglementation a changé (Loi santé animale) et a déclassé le frelon.** Cependant, des programmes de recherche sont financés par la DGPE. Une sensibilisation des apiculteurs est nécessaire pour encourager à agir au niveau des ruchers sans chercher à généraliser des systèmes de piégeage délétères pour le reste de la faune. Il y a un manque de données sur les impacts de cette espèce sur l'entomofaune sauvage. La question de la lutte contre le frelon devra intégrer le programme de « One Health »

La présentation détaillée des intervenants est annexée au présent compte-rendu.

Présentation des missions de l'OPIE :

L'OPIE accompagne l'animation du plan national et mobilise pour cela différents salariés et administrateurs en fonction des axes principaux du document.

L'axe 3 concerne 5 grands types de milieux :

- ⇒ Aménagements urbains
- ⇒ Sites industriels
- ⇒ Sites de grande emprise foncière
- ⇒ Infrastructures linéaires
- ⇒ Aires protégées

L'OPIE agit en mobilisant, accompagnant et en assurant une veille auprès des acteurs ainsi qu'en proposant des formations.

⇒ **Contexte régional : les perspectives en Nouvelle-Aquitaine**

La DREAL (représentée par Bertrand CHEVALIER)² et la DRAAF (représentée par Marie-Agnès GODIN)³ sont les co-animateurs de la démarche régionale de déclinaison du plan national en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation. Les animateurs feront remonter au niveau national les informations sur les actions menées en Nouvelle-Aquitaine.

² Bertrand CHEVALIER - Chargé de mission "connaissance, structuration et valorisation des données naturalistes, coordination inventaire géologique" - Service Patrimoine Naturel (05.55.12.94.12 / 07.64.43.61.66 / bertrand.chevalier@developpement-durable.gouv.fr)

³ Marie-Agnès GODIN - Référente Arbo-Maraichage-Horticulture - Service d'économie agricole SREAA (05.56.00.43.82 / 06.83.19.69.85 / marie-agnes.godin@agriculture.gouv.fr)

- **Les sollicitations, besoins et remontées sont à adresser à la DREAL (bertrand.chevalier@developpement-durable.gouv.fr) et à la DRAAF (marie-agnes.godin@agriculture.gouv.fr)**
- **La constitution d'un Comité régional de suivi devra prendre en compte les acteurs impliqués et/ou concernés par les 6 axes du Plan national.** Le préfet de région pourra préciser les modalités de fonctionnement de la gouvernance régionale.
- **Seront valorisés dans la déclinaison régionale les documents existants :** feuille de route sur les abeilles sauvages (axes 1 et 3), plans en faveur de l'apiculture et des pollinisateurs sauvages
- **La déclinaison régionale se fait à moyens constants.**
- **En 2023, DRAAF et DREAL proposent de mobiliser les acteurs sur certaines thématiques** telles que le développement du label Bee Friendly et la transhumance durable des abeilles à miel (forte et insuffisamment encadrée).
- **La DRAAF souhaite valoriser les actions favorables aux abeilles menées en arboriculture en particulier** (la région NA concerne 20% de l'arboriculture française et 12% de la production nationale de miel).
- **Quelques pistes pour financer des projets en Nouvelle-Aquitaine :**
 - **Appel à projets du Conseil Régional "Nature et Transition"**⁴
 - **Fonds européens FEDER et FEADER**
 - **Sur le territoire de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, un appel à projets nécessitant la réalisation de travaux existe pour les espèces faisant l'objet de plans nationaux d'actions.**
 - **Plateforme <https://aides-dd-na.fr> : recense les aides financières et d'ingénierie technique pour Nouvelle-Aquitaine**⁵.
 - **Suivre la publication des appels à projets et à manifestations d'intérêt de l'OFB.**

⇒ **Retour sur l'enquête sur les actions menées en Nouvelle-Aquitaine**

Après une première phase d'enquête menée début 2022 visant à recueillir les projets portés par les structures de Nouvelle-Aquitaine, et suite aux retours sur la lourdeur du remplissage des différentes étapes du formulaire en ligne, une seconde phase d'enquête a été lancée en novembre avec une simplification de l'outil. A ce jour, une quarantaine de structures y a contribué en portant à notre connaissance environ 80 actions. Les associations (CEN, CPIE, apiculteurs...) représentent l'essentiel des contributeurs. Viennent ensuite les PNR, CBN, chambres consulaires et collectivités territoriales.

- **Afin de poursuivre la collecte des actions menées en Région, l'outil d'enquête a vocation à être largement diffusé dans les réseaux régionaux.**
- **Une synthèse des contributions va être réalisée début 2023** et sera transmise à l'ensemble des structures et personnes identifiées par les animateurs régionaux.
- **Les enquêtes doivent concerner aussi les actions menées par les filières agricoles, par les aménageurs des secteurs d'activités** (secteur industriel, enveloppe urbaine, secteur des infrastructures linéaires.) et tout secteur qui aurait un impact sur la protection des insectes pollinisateurs.
- **Tous les participants sont incités à faire remonter leur(s) projet(s) au CPIE des Pays Creusois (contact@cpiepayscreusois.com).**

⁴ Lien vers l'appel à projets : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/nature-transitions>

⁵ Lien vers le site : <https://aides-dd-na.fr/>

⇒ Zoom sur un projet : Life Wild Bees (sept. 2021 - mai 2026) - budget de 6 millions d'euros

(LIFE : l'instrument financier de l'environnement-DG ENV de la Commission européenne)

Les cinq PNR de la Nouvelle-Aquitaine, accompagnés de la Région, ont décidé de réfléchir ensemble à un plan d'actions inter-PNR afin de limiter le déclin des abeilles sauvages et permettre le maintien du service de pollinisation sur leurs territoires. Le PNR Périgord-Limousin assure la coordination du projet.

Le diaporama de présentation est joint à ce compte rendu.

Axes principaux du projet :

✓ Améliorer les connaissances sur les espèces d'abeilles sauvages

Le manque d'information sur les populations présentes au sein des territoires des cinq PNR est un frein pour l'engagement d'actions de gestion et de conservation efficaces.

Il s'agit d'évaluer la diversité des abeilles sauvages dans les cinq PNR de la Région (15 sites/PNR) et de proposer dans certains sites (5 sites sur les 15, soit 56 ha au total) des travaux d'aménagement favorables à la nidification ou l'alimentation des abeilles et d'étudier leur impact sur les populations d'abeilles.

✓ Transmettre les bonnes pratiques aux citoyens et aux professionnels du territoire

L'objectif est de partager les enjeux et les méthodes avec les acteurs des territoires (professionnels, élus, citoyens...) par des actions de sensibilisation, d'information et de formations des acteurs locaux.

✓ Accompagner les communes vers un changement de pratiques

Il s'agit de mettre en place une démarche collective en partageant du faire ensemble. C'est le projet des habitants de la commune qui font des propositions arbitrées par le conseil municipal (projet en cours porté par la ville de Niort avec un jardin communal partagé).

✓ Développer et structurer une proposition de plants et de graines d'origines locales

La gestion et la restauration de corridors écologiques favorables aux pollinisateurs sauvages doivent être à la portée de tous les acteurs d'un territoire (élus, citoyens...). Le projet a pour ambition la création d'un mélange de graines spécifique à chaque région biogéographique de Nouvelle-Aquitaine en s'appuyant notamment sur la marque Végétal Local.

Des contrats et conventions sont en cours avec GRT-GAZ et ENEDIS, également SNCF. Le projet s'appuie sur les dispositifs des MAEC (MAEC biodiversité). Un descriptif détaillé du projet est disponible, ainsi que le bilan de la 1^{ère} année. Une maquette "galerie Osmies" a été conçue par le PNR Médoc.

Réunions prochaines :

Une prochaine réunion se tiendra en 2023 pour présenter les résultats du 3^{ème} COSUI national, présenter les actions en région et communiquer sur les modalités de l'animation régionale (selon les éléments concrets apportés par les Ministères).

Un format de réunions thématiques sera également présenté sur des sujets selon le mode suivant : réunion en visio-1H30 – 1 à 2 réunions par trimestre et les sujets évoqués pourraient être : Bee Friendly, frelon asiatique, transhumance, observatoire régional....

Les participants sont incités à faire part à la DREAL, la DRAAF et le CPIE23 si cette séance a suscité leur intérêt et s'ils souhaiteraient voir aborder certains sujets, partager leurs résultats ou leur expérience terrain.